



CONTRAT DE PROJET ETAT-REGION 2007-2013

PROGRAMME « POISSONS MIGRATEURS »

ANNEE 2013

INTITULE DE L'ACTION : Arasement du déversoir-Moulin de Guémorin

BASSIN VERSANT : Moyen Couesnon

DEPARTEMENT : Ille-et-Vilaine

Maitre d'ouvrage : Syndicat Mixte du Couesnon Aval

1. LE CONTEXTE

Le Syndicat Mixte du Couesnon Aval réalise, dans le cadre du Contrat Territorial volet « Milieux Aquatiques », des actions de restauration des cours d'eau visant à la protection des berges et l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques. Ce programme d'actions a fait l'objet d'un arrêté préfectoral daté du 13 février 2012, déclarant d'intérêt général, après enquête publique, les travaux de restauration et d'entretien de cours d'eau, non domaniaux, sur le bassin versant du Moyen Couesnon. Cet arrêté permet au syndicat de réaliser les travaux et d'intervenir sur le domaine privé. Dans ce cadre, il est prévu des aménagements sur les ouvrages de moulins afin de rétablir la continuité écologique et sédimentaire.

2. LE FINANCEMENT DU PROJET

Coût réel des travaux : 10 140€

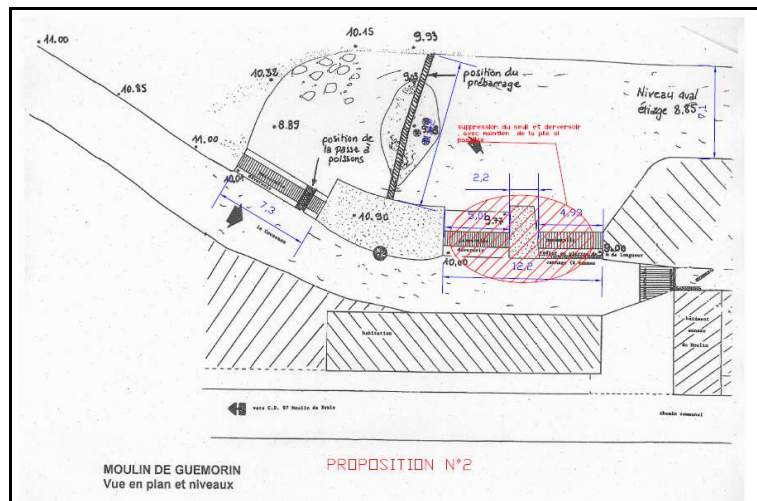
Plan de financement définitif :

	Taux	Montant (TTC)
Agence de l'Eau Loire-Bretagne	50%	5 070€
Conseil Régional de Bretagne	30%	3 042€
Syndicat Mixte Couesnon Aval	20%	2 028€
Total (TTC)		10 140€

3. LE CONTENU ET LE DEROULEMENT DES TRAVAUX

Afin d'assurer la continuité écologique à hauteur du Moulin de Guémorin, le seuil du déversoir situé en rive gauche (ancienne passe à poissons) (CTMA) a été supprimé sur une longueur d'environ 7 ml. En accord avec les propriétaires a été choisie la solution technique la plus adaptée qui est d'abaisser le seuil du vannage au niveau du passage d'eau actuel et de supprimer le déversoir situé à sa gauche avec le maintien de la pile située entre les deux.

L'effacement de ces deux ouvrages permettra ainsi d'assurer la migration des poissons, d'assurer le transit sédimentaire et de conserver l'aspect patrimonial du moulin. Une convention d'aménagement de Moulin a été signée entre le Syndicat du Moyen Couesnon et le propriétaire de l'ouvrage pour accord sur les travaux sur l'ouvrage.



Plan des travaux : suppression du seuil du déversoir situé en rive gauche avec le maintien de la pile située entre les deux

Le déroulement des travaux s'est réalisé dans l'ordre suivant :

- ① Démontage du déversoir à gauche du passage d'eau actuel
- ② Abaissement du seuil du passage d'eau actuel (cours d'eau pas mis en assec)

La pile centrale a été conservée. Par contre, pour préserver la stabilité de la pile située entre les deux seuils, une marche a été préservée au niveau du seuil (au pied de la pile), pour éviter de déstabiliser celle-ci.

Site Avant Travaux



Vue Aval du seuil



Vue Amont du seuil

Sites Après Travaux



Vue Aval du seuil



Vue Amont du seuil